



Société pédagogique valaisanne
Monsieur Olivier Solioz
Président
Chemin des Brises 22
1958 Uvrier



Notre réf. JPL/MBY

Votre réf.

Date 16 mars 2021

Résolutions de l'AD / SPVal 2020 tenue par correspondance

Monsieur le Président,

A la suite de votre lettre du 16 décembre 2020, MM. Jean-Philippe Lonfat et Michel Beytrison vous ont rencontré le 27 janvier 2021 afin d'échanger sur les différentes propositions issues de l'AD de votre Société pédagogique. Afin d'y donner une continuité efficace et constructive, nous vous prions de prendre connaissance de notre détermination pour chacune des résolutions.

N° 1 Révision des moyens SHS en 7-8H

Le PER est le résultat d'une décision politique. Les moyens d'enseignement SHS ont été rédigés dans le respect des objectifs du PER. Plusieurs enseignants généralistes, spécialistes de branches et didacticiens ont collaboré afin de répondre également aux attentes du terrain et soutenir la progression des apprentissages. L'animation pédagogique a effectué un travail exceptionnel au niveau de la formation continue et de la création de ressources permettant aux enseignants de 7-8H d'approprier ces nouveaux supports. La polémique engagée par un enseignant a permis d'identifier les difficultés d'appropriation que certains collègues ont rencontrées. Il est intéressant de constater que beaucoup d'enseignants valaisans, voire romands, ont pris la mesure de ces ouvrages. A l'image d'autres ouvrages, si ceux-ci ne peuvent être parfaits, les enseignants sauront largement s'en inspirer afin de couvrir au mieux les objectifs du PER.

Si l'obligation de travailler avec les documents officiels demeure, chaque enseignant pourra compléter ces ressources, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, afin de répondre aux besoins de sa classe et des objectifs à atteindre.

N° 2 Révision des objectifs du PER

Un plan d'études fixe des attentes fondamentales, mais il a également un caractère évolutif. Il doit être revisité à la lumière des expériences, de l'adéquation entre les objectifs visés et les réalités du terrain, mais aussi au regard des nouvelles approches didactiques. Pour rappel, le PER a intégré les objectifs pour l'anglais dans la 2^e moitié du cycle 2 et, prochainement, l'implémentation de l'Education numérique sera effective.

Dès lors, la question n'est pas de savoir s'il faut revisiter le PER, mais quand le faire. Les discussions au niveau de la CIIP sont déjà engagées, mais nous devons donner priorité à l'introduction du PerEdnum et aux nouvelles ressources du français.



A cette suite, « une analyse des objectifs pour vérifier s'ils sont appropriés aux réalités du terrain » sera effectuée en associant, comme cela s'est fait lors de la rédaction du PER, les enseignants généralistes aussi.

N° 3 Normes d'attribution des classes et mesures lors d'intégration d'élèves

Un assouplissement des normes de 2007 n'est pas souhaité, de même que l'approche fribourgeoise tendant à varier les normes en fonction de l'attribution des élèves dans les classes. Il est préférable que les directions et le Service poursuivent en octroyant des ressources supplémentaires au cas par cas, lorsque l'analyse le justifie et que les besoins en ressources complémentaires s'inscrivent dans la durée pour un établissement ou une classe en particulier.

Dans ce contexte, les différents projets-pilotes donnant suite au GT des élèves aux comportements inadaptés vont être étendus sur la rentrée scolaire prochaine. Pour rappel, ceux-ci étaient de deux natures : mise en place de formations en établissements et engagement d'enseignants-ressources en établissement, mobilisables par la Direction d'école locale.

Depuis la rentrée 2020-2021, le Service de l'enseignement octroie des mesures de soutien pour élèves allophones sur demande de la direction et préavis des conseillers pédagogiques et inspecteurs. Cet élément est également renforcé par des collaborations de plus en plus nombreuses entre les crèches communales et les directions d'école autour des situations particulières d'élèves, en collaboration avec les parents. Chaque situation suivie par l'Office éducatif itinérant est analysée individuellement, en fonction du contexte scolaire et familial. Au besoin, des mesures ou des ressources supplémentaires sont octroyées. Le processus d'apprentissage de la langue et de la culture scolaire peut prendre plusieurs années pour certains élèves.

A la lumière des chiffres annoncés pour l'année scolaire 2021-2022, l'effectif moyen pour les classes de 1H-2H est de 19.2 élèves et de 19.8 élèves pour les classes de 3H à 8H.

N° 4 Pour une limitation du nombre d'élèves au cycle 1

Les enjeux de l'entrée en scolarité obligatoire sont reconnus de tous les partenaires. Les difficultés rencontrées dans le terrain sont prises en compte par le Département et ce depuis plusieurs années. Pour rappel, le cycle 1 est au centre des préoccupations du Service de l'enseignement. La qualité de l'encadrement et les conditions cadre dans les premières années de scolarité sont essentielles et déterminent souvent la suite de la scolarité. C'est pour ces raisons que le mi-temps a été conservé pour les 1H, qu'une demi-journée leur est pleinement consacrée et que l'enseignant peut travailler avec la moitié de la classe, soit avec un effectif moyen de 10 élèves, durant 14 périodes sur 28.

Au regard des expériences vécues et des enseignements tirés, en collaboration avec la HEP, nous analysons la possibilité que des stagiaires de la HEP ou les Aides à la Vie Scolaire puissent apporter leur aide lors de la rentrée scolaire dans certaines classes nombreuses ou dans des contextes particuliers de 1-2H. Cela permettrait, notamment aux personnes intéressées par l'enseignement, de vivre une expérience importante et aux élèves et enseignants de recevoir de l'aide temporaire, pour bien démarrer l'année.

N° 5 Pour un juste calcul du pourcentage de travail

Dans le cadre d'une résolution antérieure de la SPVal, nous avons pris en compte et trouvé une solution pour les enseignantes issues de l'Ecole normale que ne pouvaient travailler qu'en 1^{re} et 2^e années enfantines.

Afin de donner suite à votre récente requête, nous avons sollicité M. Guy Riand, responsable administratif Valais romand de l'Office cantonal AI.

Au vu des implications que cela nécessiterait, nous nous donnons le temps de la réflexion avec toutes les parties concernées. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite de nos démarches.

N° 6 Répartition des branches dans les duos

N° 7 Pour le choix du temps de travail dans les duos

Les directives relatives à la répartition des taux d'activité et des disciplines relèvent d'une volonté pédagogique. Dans la majeure partie des situations, les enseignants appliquent déjà les principes fondateurs de ces directives. En outre, plusieurs dérogations (cf. liste des décharges évolutive et discutée avec tous les partenaires) sont analysées par la direction et l'inspection afin de trouver des solutions pragmatiques au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages. Nous analyserons chaque situation avec ce même souci et nous plaçons toute notre confiance dans les directions d'école et leur professionnalisme. Rappelons enfin que l'organisation scolaire relève prioritairement de la direction d'école et non d'un choix unilatéral de l'enseignant.

N° 8 Attribution des mêmes mesures d'aides aux 1-2H

Concernant l'appui pédagogique intégré, le cadre de 2012 met en avant l'action préventive et ne limite pas les prises en charges pour les 1-2H. Les bilans d'appui sont réalisés annuellement par la direction, le Service de l'enseignement, l'Office de l'enseignement spécialisé, en présence des enseignants spécialisés et permettent de tenir compte de l'ensemble des besoins de l'établissement, dans une approche globale et non basée sur un décompte d'élèves diagnostiqués.

En conclusion, nous vous remercions pour votre aide à trouver des solutions innovantes afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de vos membres. Si plusieurs pistes seront encore à explorer dans un avenir plus ou moins proche, nous nous efforcerons, lors de l'organisation de la prochaine année scolaire, de répondre au mieux aux attentes de tous les partenaires de l'école.

Avec l'espoir que cette présente année se termine dans la sérénité, nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs messages.



Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Copie à AVDEP
CPI
SE